



Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 Mai 2021

Présents (Dix-sept) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (deux dont deux pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL donne pouvoir à Mme Marine MATA
M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

M. le maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 h 30.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2021 :

Après le rappel par M. le Maire des principales délibérations prises, le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Décision Municipale prise par le maire par délégation permanente du Conseil Municipal :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision n° 2021.024 du 13 avril 2021 portant création d'une régie de recettes « Stationnement ».

1- Video-protection phase 1 – Centre Bourg : Demandes de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR et du Conseil Départemental au titre des appels à projets :

M. le Maire présente le plan de financement et les demandes de subvention pour assurer le financement de l'installation de la vidéo-protection en Centre-Bourg.

Madame Caroline Muscella prend la parole pour exprimer son point de vue sur ce sujet :

« J'ai l'intention de voter « Contre », même si je suis favorable au phasage des investissements et au principe de recherche de subventions. D'abord, parce que je reste convaincue que la vidéosurveillance n'est pas une solution efficace sur l'espace public et contre la petite délinquance que nous observons malheureusement dans le centre-ville de Sainte-Colombe. Ensuite, parce que la sécurité est une compétence régaliennne de l'Etat et que la commune n'a pas vocation à se substituer à lui et au déficit d'effectifs de la Gendarmerie. Enfin, parce qu'il s'agit d'un dispositif de contrôle social contraire aux libertés individuelles et qui peut être utilisé à mauvais escient dans un contexte plus répressif. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité des membres présents ou représentés (18 voix pour, 1 voix contre : Caroline Muscella) les demandes de subvention auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental du Rhône selon le tableau présenté.

2- Video-protection aux abords de l'Institution Robin-Saint Vincent de Paul : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

M. le Maire présente le coût et la demande de subvention pour assurer le financement de l'installation d'une caméra aux abords de l'Institution Robin-Saint Vincent de Paul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité des membres présents ou représentés (18 voix pour, 1 voix contre : Caroline Muscella) la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon le tableau présenté.

3- Aménagement d'une bibliothèque : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Après les explications de M. le Maire concernant l'aménagement d'un nouveau local pour y installer la bibliothèque, Madame Catherine Jeantroux, tout en étant d'accord sur le principe, fait valoir que les membres de la commission ad hoc se trouvent devant le fait accompli et que tout semble déjà décidé sans avoir demandé conseil à la Bibliothèque Départementale et à d'autres personnes compétentes. M. le Maire assure que l'aménagement sera réalisé en concertation avec la commission et les personnes compétentes mais qu'il fallait prendre une décision rapidement sur le principe par rapport aux délais de la demande de subvention et pour éviter d'avoir à payer davantage de loyers pour l'ancien local. Monsieur Guy Vachon ajoute que ce nouveau local sera utilisé pendant quelques années avant qu'un nouveau lieu plus vaste soit trouvé et aménagé pour la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité des membres présents ou représentés (18 voix pour, 1 abstention : Jean-Pierre Malsert) la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon le tableau présenté.

4- Rénovation de la Verrière des Cordeliers : Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL 2021 – Rénovation énergétique des bâtiments :

Après ses explications sur les travaux qu'il est nécessaire d'entreprendre à la Verrière des Cordeliers, M. le Maire indique que la commune va aussi demander une subvention FEDER et il ajoute que des travaux (ascenseur, sanitaire PMR) ont déjà été effectués car la commune n'était pas en conformité avec la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés la demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL 2021 selon le tableau présenté.

5- Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création et l'aménagement d'un parc municipal :

Après le rappel par M. le Maire de la procédure et du résultat de l'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition d'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création et l'aménagement d'un parc municipal au cabinet Champ Libre.

6- Stationnement : Fixation d'un tarif pour les résidents actifs sur la commune :

Après les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la fixation d'un tarif de stationnement pour les résidents qui ont une activité sur la commune, similaire à celui des résidents, selon le tableau présenté.

7- Droits de place : Tarifs à compter du 1^o juin 2021 :

Après les explications de M. Stéphane Robert, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, la fixation d'un droit de place sous la forme d'un abonnement mensuel de 50,00 €. Sur recommandation de M. Stéphane Robert, pour favoriser la reprise économique, il est décidé que ce droit de place ne sera appliqué qu'à partir du 1^o janvier 2022.

8- Promesse de vente au bénéfice d'EUROFONCIER des parcelles cadastrées AB 793 à 798 et pacte de préférence pour les parcelles cadastrées AB 799 à 801 :

Après les explications de M. le Maire, qui précise que la promesse de vente indique que le coût des fouilles éventuelles sera à la charge de l'acquéreur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de la promesse de vente au bénéfice d'EUROFONCIER des parcelles cadastrées AB 793 à 798 moyennant le prix de 518 000 € HT et du pacte de préférence pour les parcelles cadastrées AB 799 à 801.

Questions diverses :

- M. Jacques Prat évoque à nouveau l'état défectueux de la chaussée de l'avenue Nivaggioli et de l'impasse des Jacquetières. M. le Maire lui rappelle que la voirie est de la compétence de Vienne Condrieu Agglomération et que, en attendant la réfection de ces voies par VCA (entre 2022 et 2024), la commune va s'employer à boucher les trous les plus importants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 00.

M. le Maire donne la parole aux administrés membres du public :

- Question sur le tarif publicitaire pour le journal municipal, qui semble avoir considérablement augmenté : Madame Caroline Muscella indique que la grille des tarifs laisse effectivement moins de choix et qu'il y a une parution de moins à l'année. Ramené au coût annuel pour l'annonceur, cette augmentation est minime.